



TABLE DE CONCERTATION

→ H14-03

MERCREDI 26 MARS 2014
15 H 30, AU A8.32
ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---|
| 0.0 Procédures | 3.1 <u>Dérapage contrôlé</u> : suivi des activités |
| 0.1 Praesidium | |
| 0.2 Procès-verbal (<u>H14-02</u> – 05 mars 2014) | 4.0 Locaux |
| 0.2.1 Lecture | 5.0 Budget des comités (Suite) |
| 0.2.2 Excuses | 5.1 <u>Subventions étudiantes H14</u> (suivi subvention <u>H14-05</u>) |
| 0.2.3 Adoption | 6.0 <u>Règlement #7</u> : discussions |
| 0.3 Suite du procès-verbal | 7.0 <u>AGEnda 2014-2015</u> : suivi |
| 0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour | 8.0 Activités des comités |
| 1.0 Mot du Responsable aux Affaires internes | 9.0 Affaires diverses |
| 2.0 Suivi <u>A.G. H14-sp02</u> : organiser vote de confirmation du mandat de grève (*) | 10.0 Levée |
| 3.0 Ouverture – fermeture de comités | |

(*) Sur la principale amendée, adoptée à majorité, **mais vote non valide faute de quorum lors du vote** (Quorum requis: 644 membres présent-e-s) **Pour : 351** Contre : 140 (soit 491 votant-e-s)

Note du secrétariat :

Le secrétariat constate l'invalidité du vote pris lors de l'Assemblée générale spéciale du mardi 25 mars faute de quorum (644 membres présent-e-s requis pour 491 votant-e-s effectif) et compte tenu du Code Morin ("Si les statuts exigent la présence d'un nombre déterminé de membres pour que l'Assemblée soit valablement constituée, il faut s'assurer que cette condition est remplie avant l'ouverture et qu'elle subsiste pendant toute la durée des délibérations; autrement, on ne pourrait procéder valablement. C'est ce qu'on désigne sous le nom de quorum, et le secrétaire est ordinairement chargé de cette constatation. (...)”, in Victor Morin, *Procédures des assemblées délibérantes*, Beauchemin, Montréal, 1994, p.38)

Si vous ne pouvez assister à cette Table de concertation, n'oubliez pas de nous retourner **une lettre d'excuse modèle (.doc ou .pdf)** dûment complétée pour être totalement excusé pour cette Table de Concertation

ORDRE DU JOUR DE LA TABLE DE CONCERTATION DU 26 MARS 2014

Document disponible sur notre site Internet www.cvm.qc.ca/agecvm